

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 mars 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à quatorze heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à l'Aile Saint-Jacques de l'Hôtel de Ville de Vendôme, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du dix-neuf février deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Delphine BENASSY ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ;

L'Etat :

Madame Christine DIACON ; Monsieur Benoît LECERF ; Madame Michèle PREVOST-MAUNOURY ;

La mairie de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault ;

Les personnalités qualifiées :

Madame Audrey GAILLARD ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Bruno GENINI, suppléant de Madame Audrey Gaillard également présente, et ne prenant donc pas part au vote ; Madame Aurélie JOUBERT ; Madame Cécile LESTRADE ; Madame Céline MENEGHIN ;

Les représentants du personnel :

Monsieur Julien HAIRAUT ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Madame Karine GLOANEC MAURIN ; Monsieur Patrice LATRON ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Magali SAUTREUIL ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la Culture et du Patrimoine à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CHARTIER, Directeur de Cabinet de Madame la Maire de Château-Renault ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ;

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 21 (dont six pouvoirs)

BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n°06-2024

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
- Vu** la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;
- Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Exposé des motifs

Ce budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 08 février 2024. Il constitue une étape particulière dans la trajectoire budgétaire de l'agence Ciclic et s'inscrit dans la continuité des travaux de la saison 2018/2019 notamment sur un pacte de confiance budgétaire. La maîtrise budgétaire de l'agence a toujours été une exigence de la direction et du conseil d'administration depuis la création de l'établissement.

Au cours de la présentation du rapport d'orientations budgétaires en février dernier, les difficultés liées à la réalisation de ce budget primitif ont été portées à la connaissance du conseil d'administration.

Conformément aux échanges ayant eu lieu lors du dernier conseil d'administration, une réflexion doit se mettre en place pour ajuster l'objet de l'agence aux moyens dont elle dispose. Cette réflexion a démarré fin 2022 avec la Région, la DRAC et les membres du conseil d'administration et se poursuit cette année à travers la mise en œuvre d'un plan de restructuration.

En effet, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'agence Ciclic engage avec la Région Centre-Val de Loire et l'Etat un plan de restructuration dont la méthode et le calendrier ont été portés à la connaissance des administrateurs le 8 février dernier.

PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif 2024 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture s'élève à 8 030 128 € et se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	622 500,00	622 500,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	622 500,00	622 500,00

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	7 407 628,00	7 407 628,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 407 628,00	7 407 628,00

BUDGET PRIMITIF 2023	8 030 128,00	8 030 128,00
-----------------------------	---------------------	---------------------

Pour rappel, le budget primitif 2022 de l'agence s'élevait à 8 727 983 € (1 511 608 € en investissement et 7 216 375 € en fonctionnement) et celui de 2023 s'élevait à 8 008 658 € (706 128 € en investissement et 7 302 530 € en fonctionnement). Il est rappelé que la section d'investissement du budget 2022 était largement impactée par l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exploitation 2023 sera constaté au compte administratif 2023 (présenté en juin prochain) et intégré au budget supplémentaire 2024 à l'occasion du prochain conseil d'administration.

Il est précisé que la totalité de ce résultat d'exploitation 2023 sera reporté sur des actions déjà entamées et se poursuivant en 2024.

Les éléments présentés ci-dessous font suite au travail réalisé par l'agence, la Région Centre-Val de Loire et la DRAC, depuis le débat d'orientations budgétaires.

Produits

Chapitre 013 (Atténuation de charges) : il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux (26 155 €).

Chapitre 70 (Produits de services) : il s'agit des recettes propres générées par les activités de l'agence. Son montant (654 053 €) est légèrement supérieur aux éléments présentés dans le cadre du ROB 2024 en raison de l'intégration au budget de la formation « Direction de production et production exécutive » qui n'a pas pu être engagée fin 2023. Les dépenses correspondantes ont également été inscrites au budget.

Pour rappel sur l'exercice 2023, 650 400 € de crédits étaient prévus à ce chapitre (il est rappelé que 752 980 € figuraient sur ce chapitre au budget primitif 2023, en prévision de l'affectation du résultat 2022 de l'agence).

On trouve notamment dans ce chapitre les recettes suivantes :

- Cinémobile : conformément aux éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires avec un retour à la normale constaté dès 2023, la prévision de recettes pour 2024 est la suivante :
 - La billetterie : 195 460 €.
Fin 2023, la billetterie du Cinémobile a enregistré 207 643 € de recettes à la clôture de la régie (soit le 30 novembre 2023) pour 58 871 spectateurs dont 24 448 scolaires de fréquentation annuelle. Ce montant intègre des recettes de régie de décembre 2022 à hauteur de 7 641,90 €.
Il est constaté sur la billetterie une fréquentation marquée par des scolaires, qui atténuent les recettes de billetterie en raison d'un prix d'entrée inférieur pour le jeune public.
 - La location du Cinémobile : 120 000 €, qui correspondent au montant prévu dans le cadre du ROB 2024.
Au 31 décembre 2023, les recettes de location du Cinémobile s'élevaient à 107 080 € pour l'année 2023.
- Ciclic Animation : 90 000 € pour la location des espaces de travail et des logements (86 950 € prévus au BP 2023 et 92 975 € constatés au 31 décembre 2023).
- Création : 65 523 € de recette des OPCO pour la formation professionnelle des acteurs des filières image et livre de la région (27 920 € prévus au BP 2023 et 38 066 € constatés au 31 décembre 2023). Cette augmentation conséquente s'explique par la formation « Directeur de production » évoquée plus haut.
- Patrimoine : 52 000 € pour la vente d'images (40 000 € prévus au BP 2023 et 36 768 € constatés au 31 décembre 2023). 10 410 €, de participation des communes ou salles de spectacle, sont également prévus dans le cadre du spectacle « Il va y avoir du sport » (Paris 2024).
- Les 109 960 € figurant au chapitre 70 sur le pôle éducation artistique et culturelle correspondent à la participation des établissements scolaires ou autres partenaires hors temps scolaires aux ateliers mis en œuvre par l'agence Ciclic. Il s'agit de remboursements de frais engagés par l'agence pour ces ateliers. 91 814 € étaient constatés au 31 décembre 2023.
La participation financière des établissements scolaires aux actions complémentaires pour les dispositifs *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui* et *Lycéens et apprentis au cinéma* instaurée à compter de l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 7 500 € (à raison de 150 € par action).

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

AIDES À LA CRÉATION

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle :
 - 1 500 000 € de la Région Centre-Val de Loire.
 - 614 000 € du CNC. Il s'agit d'une hypothèse de travail du maintien de la subvention perçue en 2023. Les échanges avec le CNC sur la convention financière 2024 débutent le 12 mars.
 - 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.
- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

Poursuite de la politique régionale en faveur des éditeurs, résidences d'auteur et auteurs associés :

- 225 000 € de la Région Centre-Val de Loire (73.8%)
- 50 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (16.56%)
- 30 000 € du CNL (9,83%).

Soutien aux libraires dans le cadre de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic Centre-Val de Loire :

- 70 000 € du CNL (70 %)
- 20 000 € de la Région Centre-Val de Loire (20 %)
- 10 500 € de la DRAC (10 %).

ACTIONS ET MOYENS GÉNÉRAUX

- Contribution de la **Région Centre-Val de Loire** au fonctionnement : 2 734 500 € (soit 2 489 500 € hors aides à la création livre), incluant 50 000 € en faveur de l'animation des filières image et livre, et 50 000 € de subvention complémentaire pour cette année 2024.

Cette somme intègre également la subvention régionale de 12 000 € pour la participation au financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles ;

Enfin, le budget comprend une recette de 10 000 € de la Région en produit constaté d'avance 2023 correspondant au financement du spectacle « Il va y avoir du sport » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

- Contributions de **l'Etat** : 971 100 €, hors produits constatés d'avance en 2023 (64 650 €), et hors aides directes au livre et à l'image

CNC :

À ce stade les subventions du CNC, hors fonds d'aide, inscrites dans la convention financière sont prévues comme indiqué ci-dessous, et s'élèvent à 113 400 € (hors PCA 2023) :

- Panorama des interventions territoriales : 10 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 45 000 €
- Fonctionnement de la résidence de cinéma d'animation : 50 000 €
- Financement d'un poste de médiateur pour les Cinémobiles : 8 400 €

L'agence bénéficie d'autres subventions attribuées par le CNC :

- Ateliers autour de l'écriture scénaristique pour les jeunes : 42 000 €
- Formation des jeunes volontaires en service civique pour le programme « Cinéma et citoyenneté » : 7 650 € (produits constatés d'avance en 2023)
- Prime art et essai perçue pour l'exploitation du Cinémobile : 12 500 €

CNL :

Aucune subvention du CNL n'est prévue en dehors des aides à la création livre.

DRAC Centre-Val de Loire :

- Contribution prévisionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire de 799 200 € à ce stade (avec les produits constatés d'avance à hauteur de 57 000 € et hors aides au livre pour 61 000 €). Le montant de la subvention de la DRAC hors aides au livre était de 683 700 € en 2023, incluant 70 500 € de produits constatés d'avance. La subvention de la DRAC, hors produits constatés d'avance et hors aides au livre, augmente sur 2024 de 51 500 € (50 000 € de subvention exceptionnelle complémentaire et 1 500 € pour un nouvel atelier de pratique artistique en collège). Il convient également de rajouter à ce montant la subvention *Jeunes en librairie* 2024/2025 à hauteur de 77 500 €.

Détail de la contribution de la DRAC Centre-Val de Loire (redéploiement de certains crédits vers l'éducation à l'image) :

- Missions générales autour du livre (dont animation de la filière livre) : 250 000 €
- Missions des archives patrimoniales : 52 000 € :
 - 45 000 € dont 15 000 € issus du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels du ministère de la Culture sous réserve de l'examen des actions 2023 ;
 - 7 000 € sont également prévus en produits constatés d'avance 2023 pour le financement du spectacle « Il va y avoir du sport » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.
- Missions générales autour de l'éducation : 497 500 € :
 - dont 239 700 € sur l'image :
 - Missions autour de l'éducation à l'image : 86 000 € ;
 - Actions spécifiques en matière d'éducation à l'image (153 700 €) :
 - Ateliers de pratiques artistiques en temps scolaire : 47 000 € ;
 - Edition du site UPOPI : 17 000 € ;
 - Coordination régionale *Passeurs d'images* : 51 700 € ;
 - Coordination régionale du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* : 34 000 € ;
 - Coordination *Collège au cinéma dans le Cher* : 4 000 €.
 - dont 237 500 € sur le livre et la littérature :
 - *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui* : 50 000 €
 - Subvention complémentaire à l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du livre : 30 000 €
 - *Jeunes en librairie* : 50 000 € (produits constatés d'avance 2023) et 77 500 € permettant de reconduire le dispositif pour la saison 2024/2025
 - Une subvention exceptionnelle fléchée sur l'EAC livre, action et moyens généraux, à hauteur de 30 000 €.
 - Enfin, une subvention exceptionnelle de 20 000 € est attribuée à l'Agence dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et fléchée sur l'EAC ruralité.

• Subventions des **communes** :

- Adhésion des communes au Cinémobile : 76 000 € ;
- Subvention pour le fonctionnement de Ciclic Animation de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 51 300 €.

- Subventions du **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** (20 000 €) : il s'agit de la poursuite d'actions autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire à travers des actions de médiation et de sensibilisation aux images.
- **Autres organismes** :
 - Métiers culture (crédits de la direction de la formation professionnelle de la Région Centre-Val de Loire), à hauteur de 33 000 € pour des actions de formation professionnelle dans les domaines du livre et de l'image, dans la continuité des actions menées par l'agence depuis ces dernières années ;
 - 700 € de participation des communautés de communes au Cinémobile ;
 - Jeunes en librairie : 6 000 € de la SOFIA ;
 - Subvention exceptionnelle en 2024 de 15 000 € de l'association Diazinteregio pour la contribution de Ciclic patrimoine au projet européen autour du patrimoine audiovisuel MeFITER.

Les personnes publiques membres du conseil d'administration et les centres nationaux du cinéma et du livre apportent les financements suivants :

- Région Centre-Val de Loire : 4 244 500 €
- Etat : 1 749 750 €
 - DRAC Centre-Val de Loire : 860 200 €
 - CNC et CNL : 889 550 €

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : il s'agit principalement des recettes prévisionnelles issues du mécénat (35 000 €), dont 20 000 € de la fondation Nexity (avec 18 000 € en produits constatés d'avance 2023) pour le projet « Sous les écrans les citoyens » et 15 000 € sollicités auprès de la fondation Cetelem sur ce même projet.

Enfin, l'Agence engage une recherche active de partenariat privé qui pourrait porter prioritairement sur le Cinémobile, à hauteur d'une inscription de 92 000 €.

À noter que le mécénat est désormais imputé sur ce chapitre depuis la nouvelle nomenclature comptable. Il était auparavant sur le chapitre 77.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement (392 200 €).

Charges

Chapitre 011 (charges à caractère général) : ce chapitre représente près de 19 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux BP des années précédentes.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : ce chapitre représente près de 39 % des charges de fonctionnement, soit une proportion similaire aux budgets des années précédentes.

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : la nouvelle nomenclature M57 supprime l'inscription de dépenses imprévues au budget. Le principe de la fongibilité des crédits autorise le conseil d'administration à déléguer au directeur la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le directeur informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : les dotations aux amortissements des immobilisations seraient de 562 500 €.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : ce chapitre regroupe les subventions versées dans le cadre des fonds d'aide livre et image ainsi que les droits d'auteur. Il représente 35 % des charges de fonctionnement, soit un niveau équivalent aux dernières années.

Chapitre 66 (charges financières) : ce chapitre comprend les frais liés à l'éventuelle ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Ci-dessous un rappel des principales mesures qui ont dû être prises par l'agence pour parvenir à l'équilibre du budget primitif sur l'exercice 2024 :

- **Application de mesures structurelles proposées par l'agence en avril 2023 :**
 - Éducation artistique :
 - Diminution de la prise en charge par Ciclic des actions complémentaires sur *Lycéens et apprentis au cinéma* et *Livres, Auteurs, Lycéens et Apprentis d'Aujourd'hui* avec une demande de participation des établissements scolaires à hauteur de 150 € ;
 - Suppression du volet tout public du nouveau dispositif *Des Livres et des Voix*.
 - Patrimoine :
 - Suppression du contrat de renfort de 6 mois chaque année ;
 - Mise en place d'une politique commerciale de vente d'images.
 - Création :
 - Suppression des Ateliers Ciclic Livre dans une perspective d'évolution du fonds d'aide au livre ;
 - Mise en place de la visioconférence pour les commissions sélectives image.

- **Mesures sur les immobilisations de biens :**
 - Décalage d'un an des travaux de refonte du site internet de l'agence ;
 - Modification de la durée des amortissements.

- **Mesures exceptionnelles sur les ressources humaines :**
 - Suppression complémentaire de renforts au pôle diffusion et au pôle création (6 mois au total) ;
 - Suite au départ du collaborateur en avril 2024, gel du poste de responsable image nécessitant une réorganisation du pôle création ;
 - Décalage de recrutement au 1^{er} juin 2024 pour le remplacement de la coordinatrice vie littéraire ayant démissionné en janvier 2024.

- **Mesures d'accompagnement des personnes publiques membres de l'établissement :**
 - Subvention complémentaire en section de fonctionnement de la Région Centre-Val de Loire de 50 000 € ;
 - Subvention complémentaire en section de fonctionnement de la DRAC Centre-Val de Loire de 50 000 € ;
 - Suppression de l'augmentation du loyer qui avait été appliquée au 1^{er} janvier 2023 par la Ville de Château-Renault.

- **Mise en place d'une recherche active de financements privés, notamment autour du Cinémobile.**

Présentation par chapitre :

	Alloué 2023		BP 2024		Variations Alloué 2023 / BP 2024	
	Montant	% sur section	Montant	% sur section	N - (N-1)	%
chapitre D 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	374 030,00	50%	392 200,00	63,00%	18 170,00	5%
chapitre D 13 Subvention d'investissement	2 500,00					
chapitre D 16 Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	4%	30 000,00	4,82%	0,00	0%
chapitre D 20 Immobilisations incorporelles	58 158,85	8%	36 190,30	6,59%	-17 111,55	-29%
chapitre D 21 Immobilisations corporelles	281 402,81	38%	164 109,70	33,93%	-70 211,00	-25%
<i>dont Opérations</i>	21 011,88				-21 011,88	
chapitre R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 963,66	5%			-39 963,66	-100%
chapitre R024 Produit des cessions	33 000,00				-33 000,00	
chapitre R 040 Opé.d'ordre de transferts entre sections	505 875,00	68%	562 500,00	90,96%	56 625,00	11%
chapitre R 13 Subventions d'investissement	137 253,00	18%	30 000,00	12,85%	-57 253,00	-42%
chapitre R 16 Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	4%	30 000,00	4,82%	0,00	0%
Total des dépenses d'investissement	746 091,66		622 500,00		-90 164,43	-17%
Total des recettes d'investissement	746 091,66		622 500,00		-73 591,66	-17%
chapitre D 011 Charges à caractère général	1 527 687,83	20%	1 363 889,00	18,41%	-163 798,83	-11%
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 893 545,00	38%	2 893 019,00	39,05%	-526,00	0%
chapitre D 022 Dépenses imprévues	3 000,00	0%			-3 000,00	0%
chapitre D 042 Opé d'ordre de transferts entre sections	505 875,00	7%	562 500,00	7,59%	56 625,00	11%
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	2 617 920,00	35%	2 586 920,00	34,92%	-31 000,00	-1%
chapitre D 66 Charges financières	0,00	0%	1 300,00	0,02%	1 300,00	
chapitre D 67 Charges exceptionnelles	1 500,00	0%			-1 500,00	-100%
chapitre D 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	150,00	0%			-150,00	-100%
chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	266 227,83	4%			-266 227,83	0%
chapitre R 013 Atténuations de charges	25 720,00	0%	26 155,00	0,35%	435,00	2%
chapitre R 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	374 030,00	5%	392 200,00	5,29%	18 170,00	5%
chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	650 400,00	9%	654 053,00	8,83%	3 653,00	1%
chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	6 177 300,00	82%	6 206 250,00	83,78%	28 950,00	0%
chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,0%	128 970,00	1,74%	128 970,00	
chapitre R 77 Produits exceptionnels	56 000,00	0,7%			-56 000,00	-100%
Total des dépenses de fonctionnement	7 549 677,83		7 407 628,00		-142 049,83	-2%
Total des recettes de fonctionnement	7 549 677,83		7 407 628,00		-142 049,83	-2%
Total des dépenses	8 295 769,49		8 030 128,00		-265 641,49	-3%
Total des recettes	8 295 769,49		8 030 128,00		-265 641,49	-3%

Présentation analytique par chapitre

PÔLE CREATION

DEPENSES		BP 2024	RECETTES	BP 2024	Alloué 2023	Alloué 2023	BP 2024
CREATION			CREATION				
chapitre D 011	Charges à caractère général	362 758,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	25 000,00 €		0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	695 310,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	7 610,00 €		8 050,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 900,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 010,00 €		23 570,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	2 503 810,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	172 980,00 €		161 123,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	3 537 105,00 €		3 417 065,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		dont Région Centre-Val de Loire	2 307 305,00 €		2 237 765,00 €
				dont Etat	1 085 000,00 €		1 085 000,00 €
Total		3 611 778,00 €	Total		16 000,00 €		1 970,00 €

PÔLE DIFFUSION

DEPENSES		BP 2024	RECETTES	BP 2024	Alloué 2023	Alloué 2023	BP 2024
DIFFUSION			DIFFUSION				
chapitre D 011	Charges à caractère général	423 145,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	20 000,00 €		0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	561 700,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	3 270,00 €		3 370,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346 500,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 250,00 €		322 900,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	8 770,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	314 950,00 €		320 560,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	694 960,00 €		693 285,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		dont Région Centre-Val de Loire	537 060,00 €		550 685,00 €
				dont Etat	81 400,00 €		85 900,00 €
Total		1 340 115,00 €	Total		14 000,00 €		0,00 €
					1 382 430,00 €		1 340 115,00 €

PÔLE ÉDUCATION

Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique
 Etablissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat
 (Article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales)

DEPENSES		Alloué 2023	BP 2024	RECETTES		Alloué 2023	BP 2024
EDUCATION				EDUCATION			
chapitre D 011	Charges à caractère général	308 320,00 €	254 066,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 000,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	703 145,00 €	714 499,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	5 410,00 €	5 350,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 060,00 €	14 700,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 160,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	67 290,00 €	66 640,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	122 470,00 €	109 960,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	928 935,00 €	896 435,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	405 835,00 €	343 565,00 €
					<i>dont Etat</i>	503 100,00 €	546 860,00 €
				chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	26 000,00 €	35 000,00 €
					<i>Total</i>	1 089 815,00 €	1 049 905,00 €

PÔLE PATRIMOINE

DEPENSES		Alloué 2023	BP 2024	RECETTES		Alloué 2023	BP 2024
PATRIMOINE				PATRIMOINE			
chapitre D 011	Charges à caractère général	94 990,00 €	109 700,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	265 350,00 €	262 460,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	3 250,00 €	3 200,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 600,00 €	56 800,00 €	chapitre R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 300,00 €	19 150,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	90,00 €	1 700,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 000,00 €	62 410,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	510,00 €	0,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	348 990,00 €	345 900,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	276 990,00 €	268 900,00 €
					<i>dont Etat</i>	52 000,00 €	52 000,00 €
					<i>Total</i>	409 540,00 €	430 660,00 €

FONCTIONS SUPPORT

DEPENSES		Aloué 2023	BP 2024	RECETTES		Aloué 2023	BP 2024
FONCTIONS SUPPORT							
chapitre D 011	Charges à caractère général	232 837,83 €	214 220,00 €	FONCTIONS SUPPORT		214 227,83 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	605 550,00 €	659 050,00 €	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 180,00 €	6 185,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	0,00 €	chapitre R 013	Atténuations de charges	3 470,00 €	23 420,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 160,00 €	94 600,00 €	chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	6 000,00 €	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	667 310,00 €	853 565,00 €
chapitre D 66	Charges financières	0,00 €	1 300,00 €	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations dont Région Centre-Val de Loire	667 310,00 €	853 565,00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	490,00 €	0,00 €		dont Etat	0,00 €	0,00 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions et dépréciations	150,00 €	0,00 €	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	92 000,00 €
<i>Total</i>		891 187,83 €	975 170,00 €	<i>Total</i>		891 187,83 €	975 170,00 €

Total des dépenses de fonctionnement	7 549 677,83 €	7 407 628,00 €	Total des recettes de fonctionnement	7 549 677,83 €	7 407 628,00 €
---	-----------------------	-----------------------	---	-----------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES

Cette section diminue par rapport à l'année précédente avec de nouveaux efforts de diminution du programme d'investissement. L'année 2023 avait par ailleurs été marquée par un investissement important sur l'informatique (acquisition d'un serveur).

Le programme annuel d'investissement s'élève à 117 060 € (cf page suivante). La totalité de l'inscription budgétaire s'élève à 200 300 €.

Les restes à réaliser, qui s'élèvent à 51 939,11 € en dépenses, seront inscrits sur le budget supplémentaire, après le vote du compte administratif, conformément à la réglementation.

Enfin, l'inscription en dépenses des subventions amortissables s'élève à 392 200 €.

PRODUITS

Pour 2024, les principales recettes prévisionnelles inscrites sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations dont le montant est estimé à 562 500 € ;
- S'agissant des subventions d'investissement, seule une subvention de 30 000 € de la **Région Centre-Val de Loire** pour le programme d'équipement de l'agence est prévue à ce stade.

Les restes à réaliser, qui s'élèvent à 50 000 € dans le cadre d'une subvention du CNC pour le renouvellement de l'unité cinémobile, (aide automatique), seront inscrits en budget supplémentaire, après le vote du compte administratif, conformément à la réglementation.

Il convient de noter que la maquette budgétaire réglementaire M57 présente le budget d'investissement sans les restes à réaliser, qui sont bien arrêtés avec la trésorerie mais qui ne pourront être intégrés qu'après le vote du compte administratif 2023, prévu au conseil d'administration du 04 juin prochain. Les restes à réaliser seront donc inscrits au budget supplémentaire 2024.

NOM DU POLE	NATURE DE LA DÉPENSE	LIBELLE DU MATERIEL	QTE	PRIX TTC
CICLIC ANIMATION	Informatique	station d'animation	2	8 000,00 €
		licence Adobe CC	14	7 200,00 €
		Cintiq 24HD Wacom ou actualisé	1	2 800,00 €
	SOUS TOTAL			18 000,00 €
	Machinerie	Travelling camera polly system	1	2 000,00 €
	SOUS TOTAL			2 000,00 €
	Prise de vue	Objectifs appareil photos	2	1 500,00 €
	SOUS TOTAL			1 500,00 €
	Electroménager / mobilier	Canapés / Appartements	2	2 000,00 €
		Chaises de bureau / mobilier de bureau	multiple	2 000,00 €
Aménagement	Aménagement hall d'entrée - banquettes coffres	1	4 000,00 €	
			8 000,00 €	
TOTAL CICLIC ANIMATION			29 500,00 €	
CICLIC PATRIMOINE	Stockage numérique	Baie d'extension JBOD à remplacer (achat de septembre 2015) 12 slots x 8 To	1	8 000,00 €
	SOUS TOTAL			8 000,00 €
	Stockage supports	Extension rayonnage salle de stockage 1- films	1	6 400,00 €
	SOUS TOTAL			6 400,00 €
	Diffusion	Macbook Pro 13 pouces Apple M2 16 Go RAM / 512 Go SSD	1	2 100,00 €
	SOUS TOTAL			2 100,00 €
TOTAL CICLIC PATRIMOINE			16 500,00 €	
CICLIC DIFFUSION	Projection numérique	Ecran / camion	3	1 500,00 €
	Mécanique	Rampe LED Unité Carmet	0	
	Projection numérique	NAS	1	1 500,00 €
	Autres	Climatiseur réversible portable (cabine)	1	450,00 €
	Informatique	Ordinateurs portables caisse ou Vanhdy	1	1 800,00 €
	SOUS TOTAL			5 250,00 €
	Véhicule	Renouvellement VL	1	25 000,00 €
SOUS TOTAL			25 000,00 €	
TOTAL CICLIC DIFFUSION			30 250,00 €	
EDUCATION	Visionnage	Vidéoprojecteur Vivitek	1	2 000,00 €
	Tournage	Unité de tournage	1	4 200,00 €
	Lumière	Kit panneaux LED (trépieds, batterie, sac)	2	1 100,00 €
	Montage	Suite Adobe	2	1 460,00 €
		1 unité de montage PC	1	3 200,00 €
TOTAL CICLIC EDUCATION			11 960,00 €	
INFORMATIQUE ET RESEAU SERVICES SUPPORTS	Bureautique	PC PORTABLE 21600 et matériels divers (écrans, clés...)	10	16 000,00 €
		Firewall stormshield	1	3 850,00 €
		Commutateur switch	1	5 000,00 €
	Téléphonie	Téléphones portables	1	2 000,00 €
	INFRASTRUCTURE RESEAU	Onduleur	1	2 000,00 €
	TOTAL INFORMATIQUE ET RESEAU			28 850,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				117 060,00 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De procéder au vote par chapitre du budget primitif 2024 annexé au présent rapport ;
- De déléguer au directeur la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le directeur informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Votants : 21

Pour : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Signé numériquement le 27/03/2024
Par JULIE GAYET.



Annexe 2 : Budget primitif 2024

